Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20261002-2026_100_D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie Salle Jean LANGLO. Madame Anne GALLO-KERLEAU, Maire, ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Yannick CADIOU, Mme Morgane LE ROUX, M. Sébastien LE BRUN, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Marie Claire TASTARD-JUBIN, M. Christophe BELLON, M. Thierry EVENO, M. André BELLEGUIC, M. Ronan DANIEL, Mme Louisa HEDDADJ, Mme Mirelle SEILLER, Mme Agnès LE CORRE, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, Mme Laure Anne BURBAN, M. Erwan CALLOCH, Mme Alice BOURET, Mme Fanny SAFFRAY-MEDIGUE, Mme Justine DESSEAUX, M. Eliott MAILLARD, Mme Hélène DESPREZ, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Tugdual GOALLO, M. Philippe CLERC, M. Tristan LE FLOC'H, M. Ronan LE SANT, Mme Karine REBEYRAT

Absents excusés :

- M. Yannick SCANFF a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Laurent LE MAUX a donné pouvoir à M. Hervé BROCHERIEU
- M. Julien FORTIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 30
  - Votants : 33

Madame Alice BOURET a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°3
(2026/7/100) – SUBVENTION EN FAVEUR DE LA PROTECTION CIVILE NATIONALE
RAPPORTEUR : AGNES LE CORRE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Au cours de l'été 2026, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ravageant près de 115 000 hectares et nécessitant l'évacuation de nombreuses communes. Cette catastrophe, d'une ampleur historique, a engendré des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques majeures dans plusieurs départements touchés durant la saison estivale.